

Colloque Alliance Centriste du 9 février 2019 L'Europe, le grand défi de notre temps

Madame la ministre,
Mesdames et messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Rappelons que l'Europe s'est construite sur des bases économiques et que le respect des droits fondamentaux était alors défendu par la Cour européenne des droits de l'homme.

C'est donc la Cour de justice européenne qui a dû jouer un rôle accru dans le respect des droits fondamentaux et l'indépendance des juges nationaux jusqu'à exercer des astreintes financières.

Une charte des droits spécifique à l'Union a néanmoins été actée dans le traité de Lisbonne en 2009. Reprenant 6 axes majeures que sont la Dignité, Liberté, Egalité, Solidarité, Citoyenneté, et Justice ; cette charte constitue une innovation majeure parce qu'elle intègre entre autres le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle parmi les motifs interdits de discrimination, et qu'elle consacre également le droit à l'accès aux documents et à la protection des données. Elle engendre également une force juridique contraignante pour 25 Etats membres.

Aujourd'hui, ces valeurs sont inscrites dans l'article 2 du TFUE : **“L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes”** (Traité de fonctionnement de l'Union Européenne, Article 2)

Ces valeurs constituent le coeur de **l'unité Européenne et de ses peuples, dans la paix et la prospérité.**

Pour autant, n'ayons pas la naïveté de penser que la liberté, l'égalité, le bien-être des peuples européens s'est fait un seul jour. Ces valeurs qui nous unissent sont un travail de chaque instant.

L'Etat de droit est menacé aujourd'hui, partout dans le monde la liberté recule et les tentations autoritaires peuvent durablement affecter notre mode de vie et le fragile équilibre de notre continent.

La progression des votes protestataires au sein de l'UE traduit une réaction aux crises économique et financière mais aussi une évolution plus structurelle liée à la place de l'Europe dans la mondialisation.

Aujourd'hui nous pensons la société mondialisée en antagonismes : les gagnants contre les perdants, les “somewhere” contre les “anywhere”, les uns contre les autres.

Ce qui n'était encore regardé que comme des "clivages" conjoncturels il y a quelques années en viennent de plus en plus souvent à structurer des systèmes de pensée et de nouvelles idéologies, favorisés par la montée en puissance des réseaux sociaux. **Aujourd'hui la fracture entre progressisme et conservatismes (sociaux, sociétaux, économiques...) est à surmonter. Quand la peur gagne les peuples, c'est bien la démocratie elle-même qui est en danger.**

La crise financière a contribué à affaiblir la légitimité des systèmes politiques européens en nourrissant le procès des élites traditionnelles, perçues comme à l'origine de la crise ou comme incapables d'y faire face. Mais en réalité la réponse autoritaire et « illibérale » ne s'accompagne pas toujours d'une défiance à l'égard de l'Europe. Pour exemple, alors que la Hongrie prend ses distances sur certaines valeurs européennes comme vous l'avez rappelé, une très large majorité des polonais jugent positif leur appartenance à l'Union européenne.

La remise en cause de l'Etat de droit par des politiques nationales en repli sur soi, n'a pas de lien direct.

Pour autant, ces déstabilisations qui affectent les Etats mettent en lumière les doutes sur la capacité de l'Union européenne à protéger les valeurs qui la composent.

L'Europe protège et garantie ses libertés fondamentales. Mais la confiance des auteurs des Traités dans la solidité de notre socle de valeurs communes crée aujourd'hui une lacune dans notre système juridique : **jamais un recul de l'état de droit n'avait été envisagé comme une possibilité nécessitant un cadre juridique.**

Ce « péché originel » de la construction européenne explique pourquoi les institutions sont en quelque sorte impuissantes à sanctionner les États membres qui menacent l'état de droit et l'ensemble du cadre juridique de l'UE.

Comme l'indiquait le Premier ministre hongrois, Viktor Orban : « maintenant que l'Europe centrale s'est relevée, qu'elle est prospère et joue un rôle stabilisateur en Europe, nous voulons avoir le poids qui nous revient dans les débats sur l'avenir de l'Europe ». Prendre en compte ce message tout en s'assurant que l'état de droit ne se dégrade pas constitue un exercice délicat et montre **la faiblesse politique de l'Europe qui semble incapable d'envoyer un message de fermeté et sa volonté de mettre l'article 2 au coeur de toute son action.**

En effet, les timides engagements de la procédure de l'article 7 que vous avez rappelés en sont un bon exemple. Juridiquement, le Traité prévoit dans son article 7 un mécanisme qui permet de mettre au ban un Etat qui ne respecterait plus nos valeurs fondamentales communes. Un outil bien dérisoire quand on voit combien sa mise en oeuvre est longue et fastidieuse... La Hongrie n'a toujours pas été entendue.

Cet article pensé comme un "électrochoc positif" ne peut être déclenché qu'à l'unanimité du Conseil. Et pendant le temps de la procédure, l'Etat visé par la procédure continue d'intervenir dans toutes les autres discussions... où les décisions se prennent à l'unanimité.

Seul levier juridique pour veiller au respect des valeurs fondamentales de l'article 2, l'article 7 n'a *in fine* qu'une valeur symbolique...

Pour mieux défendre notre État de droit, la conditionnalité des aides au respect de l'État de droit et la création d'un fond d'aide aux ONG et autres acteurs sociaux locaux qui oeuvrent pour la défense des principes européens ; dont plusieurs propositions ont été votés en ce sens le 17 janvier dernier, devraient donner enfin un vrai pouvoir politique à l'Union dans la défense de ses valeurs.

Toutefois, la négociation du futur cadre financier pluriannuel s'inscrit déjà dans un contexte très difficile en raison des tensions liées aux enjeux financiers engendrés par le départ de la Grande-Bretagne, mais aussi aux modalités de financement des nouvelles priorités avec un budget sans doute réduit, ou au mieux équivalent. Cela signifie qu'à court terme, agiter l'idée de lier le respect de l'état de droit et le versement des fonds ne peut avoir qu'un effet dissuasif. Ses effets s'agissant d'un budget post-2020 ne deviendront réels par définition qu'après cette échéance.

A l'inverse, je pense que le soutien à la société civile (ONG, associations, médias, syndicats et tous autres acteurs locaux), via la création du fonds que vous avez rappelée, peut jouer un rôle direct pour stopper et contrôler les atteintes potentielles à l'état de droit. Des manifestations populaires en Pologne et en Hongrie ont montré l'existence d'un potentiel de mobilisation lorsque les droits fondamentaux sont menacés (avortement, indépendance de la justice, banques détenues par du capital étranger ou encore les universités), mais les deux pays ont aussi montré leur volonté de condamner le travail des ONG, notamment si elles reçoivent un financement étranger.

Pour conclure, je vous rejoins sur la nécessité de renforcer l'arsenal de sanctions à travers une plus grande facilité de suspendre le versement d'une partie des fonds structurels ainsi que le soutien à l'aide directe, à travers la création du fond aux ONG et autres acteurs sociaux locaux qui veillent au respect des principes fondamentaux de l'UE. Il faudrait d'ailleurs évaluer dans les prochains mois si les propositions votées le 17 janvier dernier, que vous avez rappelé, portent leurs fruits.

Les conflits politiques engendrés par la succession des crises qui ont secoué l'UE révèlent en réalité le mirage d'importants clivages entre les peuples de l'UE, constituant ainsi un danger pour la cohésion de notre continent.

Pour répondre à ces conflits, à ces tensions, il est de notre devoir, à nous progressistes, humanistes, pro-européens, de continuer à améliorer l'exercice démocratique européen et à promouvoir l'unité des Européens à travers le socle de valeurs qui nous unis. Ce qui menace l'Etat de droit en Europe aujourd'hui, c'est tout ce qui menace notre cohésion.

Nous devons dans les mois qui viennent, et je crois profondément que la campagne qui s'ouvre est une occasion unique de rappeler en quoi les peuples de l'UE peuvent à la fois se rassembler :

- en prenant davantage conscience de leur identité commune au regard du reste du monde. Ce qui nous li.

- et en partageant une partie leur souveraineté dans l'intérêt de tous les européens.

Cette Europe est une réalité pour une écrasante majorité d'européens.

Bien sûr, nous avons une histoire commune, un patrimoine commun, des siècles d'échanges et de partages qui nous rassemblent. Mais notre continent repose sur des principes qui fondent une forme de modèle européen distinct des modèles asiatiques ou américain.

Nous sommes Européens car nous avons en partage la démocratie, l'État de droit, l'égalité homme-femme, la protection des minorités, ainsi que le non-recours à la peine de mort... Ces principes nous unissent et nous font nous reconnaître comme un seul et même peuple européen.

Nous sommes aussi Européens car nous sommes liés par un modèle de développement, fondé sur une économie sociale de marché. Ce modèle représente ¼ de la richesse mondiale et nos moyens de production cherchent à concilier à la fois un haut niveau d'innovation et une faible émission en carbone. Ce modèle de développement c'est aussi celui qui assure la cohésion entre des territoires.

Nous sommes enfin Européens parce que nous avons appris que le règlement pacifique des différends est possible et qu'il sera toujours préférable à toute forme de conflit.

“Nous sommes tous, les uns et les autres, responsables de l'Europe telle qu'elle est. Nous serons tous responsables, les uns et les autres, de l'Europe qui sera.”
(rappeler que ces derniers mots sont de Jean-Claude Juncker, Discours sur l'Etat de l'Union 2018)